

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-septième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 30 janvier 2013, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Indemnisation des employées, employés et gestionnaires du Café Hubert-Aquin.**

**Résolution CFSPD-2012-2013-537**

ATTENDU la suspension forcée des activités du Café Hubert-Aquin depuis le 20 décembre 2012 en raison de travaux de remise en état des locaux et des aires de circulation détériorés à la suite d'actes de vandalisme;

ATTENDU que les employées, employés du Café Hubert-Aquin n'ont pas été consultés ni avisés dans un délai raisonnable quant à la fermeture de leurs locaux;

ATTENDU les pertes salariales, les pertes pour suspension des activités commerciales et les pertes découlant de la gestion de cette affaire;

ATTENDU que les salariées, salariés étudiants ont unilatéralement été privés de leur source de subsistance;

ATTENDU les résolutions adoptées par les assemblées départementales de science politique et des sciences juridiques ainsi que les avis du SCCUQ, du SEUQAM et du SPUQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Delvaux, APPUYÉ par monsieur Mathieu Fraser, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DEMANDE à l'administration de l'UQAM de planifier l'indemnisation des employées, employés et gestionnaires du Café Hubert-Aquin qui ont été affectés par la suspension de leurs activités personnelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 30 janvier 2013

Jean-Pierre Beaud  
Doyen